

PREFET DU VAL DE MARNE

**CONTRAT DE VILLE DU HAUT VAL-DE-MARNE
PROGRAMMATION 2023
FICHE ACTION SYNTHÉTIQUE**

Nom du porteur	Ville : CHENNEVIERES-SUR-MARNE Service : CENTRE MUNICIPAL LA COLLINE – PÔLE CENTRE SOCIAL
Adresse	13 rue Rabelais 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE
Territoire du projet	<input checked="" type="checkbox"/> Bois l'Abbé (Chennevières-sur-Marne) <input type="checkbox"/> Haie Griselle (Boissy-Saint-Léger)
Intitulé de l'action	CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS) 2023-2024
Renouvellement de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Pilier	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion sociale <input type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain <input type="checkbox"/> Développement économique et emploi
Priorités du cadre stratégique	<input checked="" type="checkbox"/> Favoriser la réussite éducative <input type="checkbox"/> Améliorer l'accès aux droits et l'implication citoyenne <input type="checkbox"/> Lutter contre l'insécurité, améliorer le quartier et son image <input type="checkbox"/> Améliorer et renforcer le partenariat, clarifier la communication envers les habitants <input type="checkbox"/> Favoriser l'accès à l'emploi <input type="checkbox"/> Renforcer l'accueil des entreprises et favoriser leur participation à la politique de la ville
Thème ACsé (Se référer à la nomenclature 2022)	Education (1.1) Action en lien avec la solidarité de l'enfant (112) Actions spécifiques d'accompagnement à la scolarité (CLAS) (1122)
Lieu(x) de déroulement de l'action (dans quelle structure ? dans quel(s) quartier(s)?...)	Centre municipal La Colline, Quartier du Bois l'Abbé 13 rue Rabelais 94430 Chennevières-sur-Marne

<p>Public visé</p>	<p>- Nombre de personnes concernées : Le dispositif est à destination des enfants (36) et de leurs deux parents si possible (72) soit un total de 108 personnes.</p> <p>- Origine géographique : <input checked="" type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) réglementaire(s) <input type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) en veille</p> <p>- Caractéristiques d'âge : <input type="checkbox"/> 0/5 ans <input checked="" type="checkbox"/> 6/15 ans <input type="checkbox"/> 16/17 ans <input checked="" type="checkbox"/> 18/25 ans <input checked="" type="checkbox"/> 26/64 ans <input type="checkbox"/> 65 ans et plus <input type="checkbox"/> Tous âges</p> <p>- Caractéristiques de sexe : <input type="checkbox"/> Femmes <input type="checkbox"/> Hommes <input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <p>- S'il s'agit d'un public spécifique, le préciser (jeunes, femmes, familles, DELD, bénéficiaires du RSA, personnes handicapées...): Le quartier du Bois l'Abbé regroupe : - Une population d'origine étrangère importante ; - Un nombre important de ménage ; - Une population avec un faible niveau de formation ; - Un grand nombre de familles décomposées / monoparentales - Un taux de chômage élevé.</p> <p>Les enfants du CLAS proviennent des écoles élémentaires « Maurice Rousseau A et B » ainsi que « Les Hauts-de -Chennevières », issues tout deux du Quartier Politique de la Ville (QPV) du Bois l'Abbé.</p>
<p>Dates de déroulement de l'action (date de démarrage / date de fin / fréquence)</p>	<p>Date de démarrage : octobre 2023 Date de fin : juin 2024 Durée : 10 mois Fréquence : 4 séances par semaine les lundis, mardis, jeudis et vendredis hors périodes des vacances scolaires. De 16h30 à 18h25.</p>
<p>Objectifs opérationnels de l'action (3 maximum)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Donner à l'enfant des méthodes pour structurer son travail afin de renforcer son autonomie. - Accompagner le parent dans le suivi éducatif et scolaire de son enfant. - Elargir les centres d'intérêts en orientant les participants vers des thèmes culturels par la découverte et/ou un apprentissage ludique.

Description synthétique de l'action

Contexte / Cadre général :

L'AIDE AUX DEVOIRS :

Objectif : Donner à l'enfant des méthodes pour structurer son travail afin de renforcer son autonomie.

Les enfants sont accueillis au Centre municipal la Colline les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire. Entre 16h30 et 17h00, ils arrivent au Centre et prennent une collation fournie par la structure. De 17h00 à 18h25, ils effectuent leurs devoirs puis un temps d'activité ludique encadré par des vacataires et bénévoles appelés "accompagnateurs". Ces derniers amènent les enfants à s'organiser dans leur préparation matérielle, la compréhension d'un énoncé et dans la méthode de réalisation des devoirs.

L'ACCOMPAGNEMENT DU PARENT DANS LE SUIVI SCOLAIRE DE SON ENFANT :

Objectif : Accompagner le-s parent-s dans le suivi éducatif et scolaire de son enfant.

L'un des deux parents est obligatoirement présent à l'inscription. Le parent formalise son engagement par la signature d'un contrat.

Les parents doivent participer aux RDV PARENTALITÉ auxquelles seront conviés les enseignants. Les thèmes abordés sont liés aux rôles parentaux dans l'accompagnement éducatif de l'enfant. Ces moments de débats conviviaux sont suivis d'un dîner.

L'ACCES A LA CULTURE PAR UN APPRENTISSAGE LUDIQUE :

Objectif : Elargir les centres d'intérêts dans les domaines de la culture par une découverte et/ou un apprentissage ludique.

Les enfants participent aux ateliers culturels après l'aide aux devoirs. Ils travailleront durant cette année scolaire sur des thèmes choisis par les bénévoles, les vacataires et la coordinatrice.

Déroulement de l'action / étapes :

Les enfants en difficulté scolaire sont orientés par leur professeur. Les parents et les enfants participent à un entretien avec la coordinatrice qui leur explique le fonctionnement de l'Accompagnement à la Scolarité et leur soumet un contrat d'engagement respectif ainsi que les documents d'inscription.

Le CLAS a lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h25 pendant la période scolaire. Une séance type se décline comme suit :

- 16h30-17h00 : accueil, lavage de main et goûter ;
- 17h00-17h40 : temps de devoirs pour le premier groupe ;
- 17h00-17h40 : temps d'atelier ludique pour le second groupe ;
- 17h40-18h20 : temps de devoirs pour le second groupe ;
- 17h40-18h20 : temps d'atelier ludique pour le premier groupe.

Le nombre maximum d'enfants accueillis sera de 36. Les enfants des groupes scolaires Maurice Rousseau et Les Hauts de Chennevières sont répartis en 4 grands groupes de maximum 9 enfants.

Groupes	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
A	X		X	
B	X		X	
C		X		X
D		X		X

Moyens mis en œuvre :

Moyens matériels :

- 2 salles d'activités de 47 et 34m² ;
- 14 tables ;
- 40 chaises ;
- 1 tableau blanc ;
- Fournitures scolaires (cahier, stylos, feutres...) ;
- Livres, dictionnaires.

Moyens humains :

	Nombre de personnes	Nombre en ETP
PERSONNEL RÉMUNÉRÉ		
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	6	1,26
Adultes-Relais		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ		
Bénévoles	3	0,34
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

Enfants identifiés comme étant en difficulté, voir en échec scolaire pour certains. Ils ont besoin d'un accompagnement spécifique, et d'un lieu leur permettant de travailler dans de bonne condition.

Chaque enfant sera suivi par un accompagnateur tout au long de l'année scolaire afin de réaliser un suivi de qualité et une prise de confiance chez l'enfant.

	<p>Qui a identifié ce(s) besoin(s) ?</p> <p>Les enseignants remplissent une fiche de liaison qui reprend les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecoute Concentration - Langage oral - Lecture - Expression - Mémoire - Logique et raisonnement - Autonomie - Organisation matérielle - Repères culturels - Ecriture <p>Chaque thème est noté de 1 à 5 (1 = lacunes importantes, 2 = lacunes légères, 3 = performances moyennes, 4 = performances satisfaisantes, 5 = performances très satisfaisantes).</p>
<p>Acteurs et partenaires</p>	<p>Personne responsable de l'action : Nom / Prénom : Mme MOREIRA Romisa Fonction : Coordinatrice du secteur animation globale/Référente du CLAS et des ASL. Téléphone : 01.75.65.10.65 Mail : romisa.moreira@chennevieres.fr</p> <hr/> <p>Intervenants sur l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme MOREIRA Romisa, Coordinatrice du secteur animation globale / référente du CLAS et des ASL ; - M. OUMOURI Tadjidine, Animateur socioculturel ; - Mme CHAUFFIER Dominique, bénévole ; - Mme DACOSTA Michèle, bénévole ; - Mme PANNETIER Nicole, bénévole ; - Vacataire 1 : KERMADI Yousra ; - Vacataire 2 : LATRECHE Sabrina ; - Vacataire 3 : KOUNDI Chorouk ; - Vacataire 4 : BERNARDET Christine ; <hr/> <p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Services communaux : <ul style="list-style-type: none"> - Service Education-Enfance - Partenaires extérieurs : <ul style="list-style-type: none"> - Ecole M. Rousseau A - Ecole M. Rousseau B - Ecole Les Hauts-de-Chennevières - Dispositifs mobilisables : <ul style="list-style-type: none"> - ANCT-BOP 147

	- CAF
Evaluation de l'action Résultats attendus et indicateurs	<p>Résultats attendus :</p> <p><u>Le parent :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Implication dans la vie de leur enfant au sein du CLAS ; - Compréhension et respect le contrat d'engagement ; - Expression des difficultés qu'il rencontre avec son enfant et proposer des solutions envisageables. <p><u>L'enfant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprend et respecte le contrat d'engagement ; - Lit entièrement l'énoncé d'une consigne et la comprend ; - Organise son espace de travail, son matériel, ses fournitures... ; - Se repère et est autonome sur la gestion du temps de l'accompagnement scolaire, c'est-à-dire le goûter, les devoirs et les ateliers ludiques ; - Emprunte des livres mis à sa disposition, afin de les lire à la maison. - Est présent et assidu.
	<p>Indicateurs prévus pour l'action :</p> <p><u>Les parents :</u></p> <p>Ils posent des questions sur la scolarité de leur enfant, et participent à au moins une séance d'accompagnement à la scolarité durant l'année scolaire.</p> <p>Distribution d'un questionnaire de satisfaction remis après leur participation afin d'évaluer si l'action leur a plu.</p> <p><u>L'enfant :</u></p> <p>Nombre de présence journalières.</p> <p>Outil « l'horloge tu temps » affiché dans la salle d'activité pour une meilleur gestion des différents temps.</p> <p>La moitié des élèves présents sur le CLAS auront leur matériel au complet et une amélioration de leurs difficultés se fera voir lors des évaluations trimestrielles.</p>
Financement de l'action	<p>Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, salaires, déplacements, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salaires : 3 6197€ - Prestation de service : 1 200€ - Alimentation : 800€ - Fournitures de petit équipement : 400€ <p>Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?</p> <p>Non</p>

Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :

Gratuité avec adhésion au Centre municipal la Colline de 12€ par famille.

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (ex : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

Agent / Fonction	Nbre d'heures	Salaire
MOREIRA Romisa Coordinatrice	300	6 057 €
OUMOURI Tadjidine Animateur socioculturel	123	2 484 €
Vacataire 1	402	6 914 €
Vacataire 2	402	6 914 €
Vacataire 3	402	6 914 €
Vacataire 4	402	6 914 €
Total	2 031 h	36 197 €

Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ? (Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes et de biens meubles [matériel, véhicules, etc.] ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.)

Bénévolat :

3 bénévoles participeront de manière régulière à l'action :

Une bénévole 1 fois par semaine

Deux bénévoles 2 fois par semaine

555h x 12,32 €/heure = 6 838€.

Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :

/

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action pour 2023 et celui de 2022 (notamment les augmentations) :

Nous comptabiliserons le recrutement d'un vacataire supplémentaire, et les vacataires seront présents plus d'heures que l'an passé.

Cadre réservé à l'administration :

Avis du comité technique :

Date :

Décision du comité de pilotage :

Date :

Le 15/11/2022

Mickael ASSOUS
Maire-adjoint de Chennevières-sur-Marne
Délégué à la Politique de la Ville et l'Épicerie solidaire